

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRÉSENTATION****Réélection des juges et des juges suppléants du Tribunal neutre – Législature 2025-2029****1. Objet du présent préavis**

Le Grand Conseil est compétent pour élire les juges et les juges suppléants du Tribunal neutre. Ces magistrats sont élus pour une durée de cinq ans ; elles ou ils sont rééligibles.

Depuis l'entrée en vigueur des modifications constitutionnelles et législatives du 25 septembre 2022 liées à l'instauration du Conseil de la magistrature, la « législature » judiciaire des magistrats élus par le Grand Conseil débute le 1<sup>er</sup> janvier de la troisième année suivant celle du renouvellement du Grand Conseil (article 131, alinéa 5 de la Constitution vaudoise du 14 avril 2003 - Cst-VD) soit avec un décalage de deux ans et demi par rapport à la législature politique. La durée de fonction de ces magistrats a également été prolongée du 31 décembre 2022 jusqu'au 31 décembre 2024 par une disposition transitoire (article 179a de la Cst-VD) tout comme les autres magistrats que le Grand Conseil doit réélire (juges cantonaux, juges cantonaux suppléants, le Procureur général, les assesseurs de la Cour de droit administratif et public et de la Cour des assurances sociales). Le Grand Conseil ayant été renouvelé en 2022, la nouvelle législature judiciaire débutera donc aussi pour le Tribunal neutre le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et se terminera le 31 décembre 2029.

Le présent préavis porte uniquement sur la réélection par le Grand Conseil pour une nouvelle période de cinq ans des magistrats ordinaires et suppléants déjà en fonction. Par analogie avec l'article 154, alinéa 4 de la loi sur le Grand Conseil du 8 mai 2007 (LGC), la Commission de présentation propose au Grand Conseil de procéder d'abord à la réélection de ces magistrats en fonction. Dans un second temps, une élection complémentaire sera nécessaire pour repourvoir les postes vacants de deux juges ordinaires au sein de ce tribunal. Cette élection fera l'objet d'un prochain préavis de la Commission de présentation à l'intention du Grand Conseil à la fin du mois d'octobre 2024.

**2. Procédure de réélection et préavis de la Commission de présentation**

La Commission de présentation demeure toujours, et ce depuis 2007, l'instance élaborant un préavis en matière d'élection et de réélection des juges et des juges suppléants du Tribunal neutre, conformément à l'article 86, alinéa 1 de la loi d'organisation judiciaire du 12 décembre 1979 (LOJV).

Jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2023, les magistrats du Tribunal neutre sollicitant leur réélection étaient systématiquement entendus par la Commission de présentation avant chaque réélection comme cela avait été le cas lors des échéances précédentes en 2007, 2012 et 2017. Par analogie avec les autres magistrats réélus par le Grand Conseil, la Commission de présentation a décidé de simplifier la procédure en supprimant l'audition systématique des candidats à une réélection comme juges et juges suppléants au Tribunal neutre. Toutefois, s'il entendait rendre un préavis négatif, la Commission de présentation aurait dû procéder à l'audition du magistrat concerné avec un préavis définitif à émettre à l'intention du Grand Conseil.

**3. Procédure de réélection pour la législature 2025-2029**

Le nombre des postes de juges et de suppléants et juges du Tribunal neutre est fixé par la disposition de la base légale suivante : l'article 86, alinéa 1 de la LOJV.

Le mardi 30 avril 2024, le Bureau du Grand Conseil a interpellé les cinq magistrats ordinaires et les deux magistrats suppléants de ce tribunal en fonction pour savoir s'ils sollicitaient le renouvellement de leur mandat pour la nouvelle législature judiciaire 2025-2029. En plus de la réponse à envoyer, les magistrats, sollicitant une réélection, ont été invités à produire un extrait de leur casier judiciaire et un extrait du registre de l'office des poursuites de leur lieu de domicile.

La Commission de présentation s'est réunie le 21 août 2024, à la Salle du Bicentenaire, Place du Château 6, à Lausanne pour élaborer ce préavis de réélection. Elle était composée des député-e-s suivant-e-s : Mesdames Carole Dubois, Sabine Glauser Krug, Graziella Schaller et Muriel Thalman (Vice-présidente) ; Messieurs Jean-Luc Bezençon, Nicolas Bolay (Président), Alexandre Démétriadès. Était excusé pour cette séance : Monsieur Jean-Marc Udriot.

Durant cette séance, la Commission de présentation a examiné les documents produits et vérifié que les conditions d'éligibilité – notamment si les magistrats sollicitant une réélection étaient concernés par une situation d'incompatibilité au sens de l'article 86, alinéas 2 et 3 LOJV – étaient remplies.

Toujours lors de cette séance du 21 août 2024, elle a décidé également de procéder à un échange de vues avec une délégation de ce tribunal composé de Messieurs Olivier Derivaz, président et juge ordinaire, et Denis Tappy, juge ordinaire. Elle s'est réunie le mercredi après-midi 21 août 2024 pour cet échange. De plus, elle a sollicité de la part du Tribunal neutre les documents suivants : les rapports d'activités disponibles de ce tribunal pour les années couvrant la législature judiciaire 2018-2024, soit de 2018 à 2023, et une note interne concernant le fonctionnement du tribunal pour cette législature actuelle.

Durant cet échange, la commission a pu évoquer le contenu des documents distribués, mais aussi a plus globalement discuté du fonctionnement de ce tribunal durant cette législature par rapport au nombre et le type d'affaires traitées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 ; ce nombre et ce type varient relativement peu selon les années.

Il a été évoqué également le profil des candidats à une réélection ; ces derniers possèdent des compétences spécifiques et variées qui permettent au tribunal de fonctionner à pleine satisfaction. En outre, aucun manquement n'a été constaté chez les candidats.

Enfin, la commission a discuté des futurs profils de magistrats pour la composition du Tribunal neutre pour la prochaine législature 2025-2029.

À l'issue de sa séance, la Commission de présentation a adopté le présent préavis qu'il soumet au Grand Conseil.

#### **4. Préavis de la Commission de présentation pour la législature 2025-2029**

##### ***4.1 Juges du Tribunal neutre***

Pour rappel, le Tribunal neutre compte cinq juges ordinaires.

La Commission de présentation a pris acte de la volonté de Messieurs Jean-Yves Schmidhauser et Jacques Dubey, juges ordinaires, de ne pas solliciter leur réélection en tant que juge du Tribunal neutre si bien que leur fonction de magistrat prendra fin avec la législature judiciaire 2018-2024 le 31 décembre 2024. Monsieur Jean-Yves Schmidhauser a été élu par le Grand Conseil comme juge suppléant au Tribunal neutre le 20 novembre 2007, puis est devenu juge ordinaire le 18 novembre 2014. Quant à Monsieur Jacques Dubey, il a été élu juge suppléant au Tribunal neutre le 24 mars 2015, puis a été élu juge ordinaire le 1<sup>er</sup> novembre 2016. La Commission de présentation tient à les remercier pour le travail accompli pendant ces nombreuses années au service du Tribunal neutre, et plus généralement de la justice vaudoise.

Les trois autres juges ordinaires ont sollicité leur réélection pour une nouvelle période de cinq ans dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025. La commission a vérifié que ces trois juges sollicitant leur réélection remplissaient les conditions d'éligibilité ; ce qui est le cas.

La Commission de présentation préavise favorablement, à l'unanimité de ses membres présents, la réélection pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2029 en tant que juge du Tribunal neutre :

- Monsieur Olivier Derivaz (actuel président du Tribunal neutre) ;
- Monsieur Olivier Gaillard ;
- Monsieur Denis Tappy.

Il reste donc deux postes de juges ordinaires à pourvoir. Une mise au concours pour ces deux postes a d'ores et déjà été lancée par la commission le 11 juin 2024. Cette dernière prévoit d'adresser son préavis au Grand Conseil pour cette élection complémentaire à la fin du mois d'octobre 2024 après avoir élaboré son préavis durant le mois de septembre 2024.

#### **4.2 Juges suppléants du Tribunal neutre**

Pour rappel, le Tribunal neutre compte deux juges suppléants.

Ces deux juges suppléants ont sollicité leur réélection pour une nouvelle période de cinq ans dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025. La Commission de présentation a vérifié qu'ils remplissaient les conditions d'éligibilité ; ce qui est le cas.

La Commission de présentation préavise favorablement, à l'unanimité de ses membres présents, la réélection pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2029 en tant que juge suppléant du Tribunal neutre :

- Monsieur Philippe Vladimir Boss
- Monsieur Marc Zürcher

#### **5. Conclusion**

*La Commission de présentation préavise positivement, à l'unanimité de ses membres présents, la réélection comme juges ordinaires pour la législature 2025-2029 de Messieurs :*

- Olivier Derivaz
- Olivier Gaillard
- Denis Tappy

*En outre, la Commission de présentation préavise positivement, à l'unanimité de ses membres présents, la réélection comme juges suppléants pour la législature 2025-2029 de Messieurs :*

- Philippe Vladimir Boss
- Marc Zürcher

*Les dossiers des juges et des juges suppléants du Tribunal neutre sont à disposition des députées et des députés qui veulent les consulter. Les dossiers sont en mains du Secrétariat général du Grand Conseil et seront aussi disponibles, sur demande à ce dernier, le jour de l'élection au Secrétariat du Parlement.*

Genolier, le 2 septembre 2024

Le Président-rapporteur :  
(signé) Nicolas Bolay